

**CROTH**

Ezy-sur-Eure



Garennes-sur-Eure

**12<sup>ème</sup> Tournoi National**  
**"Challenge Dominique Verdier"**  
**EZY sur EURE**  
**Samedi 28 Mai 2022**

<https://cegtt.fr>**RÈGLEMENT****Article 1:**

Le club **Croth-Ezy-Garennes Tennis de Table** organise un tournoi National B le **samedi 28 Mai 2022** à l'Espace **Culturel et Sportif d'Ezy sur Eure** situé **rue de la Petite Vitesse 27530 EZY-SUR-EURE**.

**Article 2 :**

Ce Tournoi (Homologation FFFT N°1333 / 2021 -B) est ouvert aux licenciés compétition de la FFFT. Les joueurs de la catégorie "Poussin" ne peuvent participer au tournoi. La présentation de la licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire au pointage.

**Article 3 :**

Le tournoi est doté de 3000 **Euros** et comporte les tableaux suivants :

Tableaux	Horaire	Montant des engagements	Récompenses				
			vainqueur	Finaliste	½ finalistes	5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	
A	< 700	8h30	8€	60 €	30 €	15 €	x
B	< 900	11h30	8 €	80 €	40 €	20 €	x
C	< 1100	9h30	8 €	100 €	50 €	25 €	x
D	< 1400	12h30	8 €	120 €	60 €	30 €	x
E	< 1600	10h30	8 €	160 €	80 €	40 €	20 €
F	< 1900	13h30	8 €	220 €	110 €	55 €	30 €
G	< 2200	15h15	10 €	400€	200 €	100 €	50 €
H	Féminines	13h15	8 €	80€	40 €	20 €	x

En fonction du nombre d'engagés, dans les différents tableaux, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les dotations et d'annuler des tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes (24 minimum).

Une coupe, attribuée définitivement, sera remise au vainqueur de chaque tableau. La remise des récompenses pour les quatre premiers de chaque tableau s'effectuera obligatoirement à l'issue des finales (podium et photos).

Un bon d'achat de 160 Euros sera remis au club le plus représenté (*le club organisateur étant exclu*). Le calcul portera sur le nombre total de participations dans les divers tableaux. Exemple : Le club x ayant 3 joueurs en A + 2 joueurs en C + 1joueuse en H totalisera 6 participations. En cas d'égalité, le club le plus éloigné d'Ezy l'emportera.

**Article 4:**

Tous les tableaux (48 joueurs maxi) se dérouleront, au premier tour, par poules de trois joueurs, avec 2 qualifiés pour le tableau final qui sera par élimination directe. En poule, l'arbitre sera le joueur qui ne joue pas.

Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans 2 tableaux au maximum. Toutefois, un joueur éliminé en poule d'un tableau, a la possibilité de s'inscrire dans un nouveau tableau si l'horaire le permet.

Les féminines peuvent s'inscrire dans le tableau féminines ainsi que 2 tableaux mixtes.

### **Article 5:**

Les engagements peuvent se faire (au plus tard le vendredi 27 Mai à 12h00) par :

Courrier : Lionel Bouillie 5 rue du pré de Grenelle 27780 Garennes-sur-Eure

Téléphone: 06 89 79 89 95

E-mail : [cegtt27@gmail.com](mailto:cegtt27@gmail.com)

Et en ligne sur le site du club : <https://cegtt.fr>

Les chèques à l'ordre du CEGTT sont à adresser à :

Lionel BOUILLIE 5 rue du pré de Grenelle 27780 GARENNES-sur-EURE

Aucun engagement ne sera reçu ni remboursé après la constitution des tableaux, effectuée selon l'article 7.

### **Article 6 :**

Le juge-arbitre de ce tournoi sera M. Gaétan GOUBERT Juge-Arbitre National assisté de : Marc DUPUY, JA3 et de Lionel BOUILLIE, JA2. En cas de litiges ou de réclamations ce tournoi étant placé sous l'égide de la FFTT, il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge-arbitre, en accord avec les organisateurs, sa décision sera sans appel.

### **Article 7:**

Les pointages seront clos, et sans aucun recours, 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Le tirage au sort public aura lieu le Samedi 28 Mai 2022, à partir de 8h00, à l'Espace Culturel et Sportif d'EZY-SUR-EURE.

Le placement dans les poules aura lieu 15 minutes avant le début du tableau et se fera dans le respect de l'article I.302 des règlements sportifs de la FFTT.

Le forfait sera prononcé pour tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après un second appel.

Un joueur absent lors de son 1<sup>er</sup> tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

### **Article 8 :**

Les rencontres se joueront sur 20 tables. Les balles plastiques seront fournies par l'organisation.

Le joueur ayant gagné est tenu(e) de rapporter le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage. Le joueur ayant perdu doit obligatoirement arbitrer la rencontre suivante qui lui sera indiquée par le juge-arbitre.

Le tournoi se déroulera en continu : il n'y aura pas d'interruption. Un buffet et une buvette seront à la disposition de tous (boissons chaudes et fraîches, pâtisseries, sandwiches, frites, saucisses... ).

### **Article 9 :**

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que les règles de sécurité du lieu de l'épreuve.

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi.

### **Article 10 :**

Le tournoi est organisé dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur le 28 Mai 2022.

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur, il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase et l'enceinte sportive. Des chaussures pour sport en salle et propres sont demandées.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

### **Article 11 :**

Le club **CEGTT** décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, toute défaillance physique ainsi que les vols, pertes, etc. dont pourraient être victimes joueurs, joueuses ou spectateurs. Dans tous cas de détériorations les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en serait l'auteur.

